

Du 12 janvier 2021

02 51 12 87 07

e-mail : fo.drifp44@dgfip.finances.gouv.fr

LIMINAIRE

Meilleure année



Nous n'allons pas manquer à la tradition de présenter nos vœux pour 2021, vœux d'une meilleure année :

- Une meilleure année sur le plan personnel avec la préservation de la santé de tous aussi bien physique que mentale. Nous y reviendrons.
- Une meilleure année sur le plan sanitaire même si elle débute aussi mal qu'en 2020, avec les mutations de la COVID19 et leur contamination accélérée. Nous appelons de tous nos vœux la fin de la crise sanitaire, qui permettrait à chacun de nous de retrouver sa liberté de «mouvements». Nous avons à cet égard, une pensée pour ceux qui sont isolés dans leur quotidien et que cette crise isole encore davantage.
- Une meilleure année sur le plan professionnel : pourtant là aussi, elle débute aussi mal que les précédentes puisque la DGFIP voit ses effectifs amputer de 1800 emplois en 2021. La DGFIP, qui rappelons-le, ne représente que 4,2% des effectifs de la Fonction publique d'État avec désormais moins de 100 000 agents, mais assume à elle seule 42,72% des suppressions d'emplois.
- La DGFIP a perdu presque 27000 emplois en 13 ans. C'est comme si la DRFiP44 actuelle avait été rayée 18 fois de la carte ! Tout cela, sous l'œil indulgent des directeurs locaux qui sont pourtant à même de mesurer les difficultés dans les services. Et qui sont les courroies de transmission des outils qui servent à démembrer encore davantage notre administration tel que le NRP qui n'est même pas suspendu pendant la crise COVID.
- Nous avons bien conscience de nous répéter mais nous sommes très inquiets pour la santé de nos collègues tant en présentiel qu'en télétravail.

La morosité, déjà effective dans nos services avec le manque avéré d'emplois et la politique de vacances d'emplois, s'est accrue par cette crise sanitaire. Il est capital de tout mettre en œuvre pour veiller à la santé

mentale de chaque agent de la DGFIP.

A **FO**, nous déplorons qu'aucun point ne soit inscrit d'office à l'ordre du jour des CTL sur la situation des services et sur ce que la DRFiP44 fait pour préserver le moral des agents et la cohésion des services. Personne ne contestera que c'est au moins aussi important que les sujets inscrits à l'ordre du jour de ce CTL (ponts naturels, changement d'horaires d'ouverture d'un service etc.). Les élus **FO** au CTL

PONTS NATURELS 2021



Cette année, seuls 2 ponts sont possibles (les vendredis 14 mai et 12 novembre 2021).

Pour **FO**, les ponts dits naturels doivent permettre aux agents, qu'ils soient parents d'enfants scolarisés ou pas, de profiter des jours fériés au printemps et en été même pendant les vacances scolaires (périodes fortement sollicitées)

Un pont naturel le 12 novembre n'entre pas dans ces critères (les vacances scolaires devraient avoir lieu du 23 octobre au 8 novembre 2021) et n'a donc pas d'utilité. Au contraire, cela risque d'obliger une majorité de collègues à poser un congé qui ne les intéresse pas.

C'est en ces termes que **FO** a abordé le sujet en séance en proposant de scinder le vote pour chaque date.

Nous ne diffusons habituellement pas les votes mais nous ne pouvons faire autrement aujourd'hui, pour une meilleure compréhension par tous les agents du 44.

VOTES	Vendredi 14 mai (ascension)	vendredi 12 novembre 2021
Solidaires	Contre	
CGT	Abstention	
CFDT	Pour	
FO	Pour	Abstention
UNSA	Absent	

La majorité des votes étant « contre », la directrice, dans

un état d'esprit conflictuel, a indiqué qu'elle suivrait le vote des organisations syndicales.... Alors qu'elle n'en tient qu'extrêmement rarement compte ! Le meilleur contre-exemple étant celui des restructurations, sujet sur lequel il y a un vote unanime contre et dont elle ne tient évidemment JAMAIS compte !

Il n'y aura donc pas de ponts naturels, en 2021 à la DRFiP44.

Cela risque de provoquer des situations explosives dans certains services alors que les Ponts naturels sont faits pour éviter ces tensions.... bien inutiles en cette période encore un peu plus compliquée que d'habitude !



HORAIRES D'OUVERTURE DES SPF ET SPFE

Les horaires d'ouverture de ces services ont la particularité de conditionner la réception des dépôts soumis à publicité foncière et à l'enregistrement.

La DRFiP44 a fait publier au recueil des actes administratifs du 44 une modification visant à bloquer :

- à 11h les réquisitions
- à 12H les formalités à publier rendant possible la clôture de l'arrêt mensuel dès 15H30 et au plus tard à 16H30.

NB : exception est faite le jour de l'arrêt annuel, l'ouverture l'après-midi permettant d'apurer les comptes d'imputation provisoire.

VOTE : l'arrêt d'horaires ayant été publié préalablement au passage en comité technique, **FO** s'est abstenu. Le CTL est trop souvent une chambre d'enregistrement.

TRAITEMENT DU FONDS DE SOLIDARITÉ

Les demandes de Fonds de solidarité sont effectuées à partir de l'espace personnel du dirigeant d'une entreprise (communément appelé le « e-contact des particuliers »). 3 niveaux de contrôle rythment le processus de versement :

1. avant mise en paiement par un contrôle des informations (vérification de la concordance SIREN/IBAN, réalité de dettes fiscales, vérification d'activité, etc)
2. un contrôle automatisé par le service MRV (Missions Requête et valorisation) de la DGFIP, des demandes d'aides ,
3. un contrôle complémentaire du 44 par des vérificateurs et des rédacteurs de la Direction.

Quelques chiffres :

- au 01/12, +11 300 e-contacts traités,

- 3000 dossiers sont en cours de contrôle.

Nous déplorons que le nombre de volume de dossiers traités n'a pu être actualisé depuis le 01/12, du fait, selon la DRFiP44, d'un dysfonctionnement du module « statistiques » de l'application.

QUESTIONS DIVERSES

Sécurité et signalétique à Cambronne

Deux sujets « serpents de mer »... **FO** depuis plusieurs années demande un groupe de travail à la DRFiP44 sur la sécurité de ce bâtiment.

La Direction continue d'avancer en catimini sans réelle information des représentants des Personnels.

Quant à la signalétique, **FO** a pour la énième fois, expliqué que lorsque la DRFiP44 était dotée d'un service de Communication (pulvérisé par la directrice actuelle) doté de suffisamment d'agents, ce travail avait été intégralement refait après le grand *chamboutout* de ce site.

La directrice nous dit ne pas avoir été « impressionnée » : qu'elle se rassure, ce n'était pas l'objectif. L'idée était plutôt de mettre en place des panneaux par étage et sur chaque porte, clairs, harmonisés, chartés ...et actualisés.

La DRFiP44 va prendre l'attache d'un « designer » (mais à quel coût !!!) qui probablement n'assurera pas le suivi après les futurs restructurations et mutations ...

Audit d'un service suite à signalement de l'intersyndicale

L'intersyndicale avait pris l'attache de la direction, dans un esprit constructeur au 1^{er} semestre 2020 afin de faire état des dysfonctionnements dans un service dense.

Un audit a été diligenté par la DRFiP44 alors que l'intersyndicale était favorable à une expertise réalisée par une société agréée (avec pilotage du CHSCT).

La direction a toutefois reconnu que les difficultés remontées existaient bel et bien. Elle ne diffusera pas le rapport d'audit mais une synthèse. Le plan d'actions quand il sera bouclé sera également transmis aux représentants des Personnels.

Souhaitons que ce service retrouve une fonctionnement de travail normal et serein.



FO a fini par mettre les pieds dans le plat, ce CTL étant particulièrement désagréable !
La directrice était en mode belliqueux et n'a loupé aucune occasion de semer le trouble !
Les CTL en audioconférence sont déjà un vrai cauchemar (des interventions étouffées par le port du masque, des coupures techniques, des interruptions dans les interventions). La seule bonne nouvelle, c'est qu'une demande est en cours (enfin!) pour une licence de visioconférence.